

Séance du conseil communal

du 9 décembre 2024

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Finances communales	3
2.1) Prise de position et vote sur le budget rectifié 2024 et le budget initial 2025	3
3. Contrats et conventions	12
3.1) Conventions « Gastronomie – Sou schmaacht Lëtzebuerg » – Approbation	12
3.2) Convention d'adhésion « Service repas sur roues » – SERVIOR – Approbation	12
3.3) Convention au sujet de l'enseignement musical – Approbation	13
3.4) Convention « Règlement d'ordre intérieur de la Commission paritaire de contact et de liaison de la structure d'hébergement « Op Acker » à Bascharage » – SERVIOR – Approbation	13
3.5) Avenant à la convention du service d'éducation et d'accueil – Approbation	13
3.6) Contrat de bail concernant la location de l'immeuble à Bascharage 13, rue du Stade – Approbation.....	13
4. Aménagement communal et environnement	13
4.1) SICONA – Approbation du plan annuel 2025.....	13
5. Projets et devis	14
5.1) Budget extraordinaire – 4/810/221311/24015 – Travaux de rénovation du café « Bistrot Op der Gare » à Clemency – Approbation du projet avec devis	14
5.2) Budget extraordinaire – 4/822/221311/25004 – Réfection du sol au hall sportif « Op Acker » à Bascharage – Approbation du projet avec devis.....	14
5.3) Budget extraordinaire – 4/822/221311/24012 – Réfection du hall sportif « Op Acker » suite aux infiltrations dues aux intempéries – Approbation du projet avec devis	15
6. Patrimoine communal	16
6.1) Acte notarié – Acte d'échange concernant des terrains en vue de la régularisation d'une situation existante sis à Hautcharage, 9, rue de Schouweiler – Approbation.....	16
6.2) Acte notarié – Acte de vente concernant l'acquisition de terrains à Bascharage, au lieu-dit « Auf Itschelt » – Approbation	16
6.3) Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Bascharage, rue de Hautcharage – Approbation	16
7. Réglementation communale	16

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

7.1)	Subventions aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables – Article 3/590/648120/99002 P.....	16
8.	Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	17
8.1)	Règlement temporaire de la circulation, entre les adresses 2 et 8 op Zaemer à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 06 décembre 2024 délibération n° 2	17
8.2)	Règlement temporaire de la circulation, à côté de l'adresse 15 rue Nicolas Margue à Fingig, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 27 novembre 2024 délibération n° 4	17
8.3)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 32A rue de la Chapelle à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 6 décembre 2024 délibération n° 1	17
9.	Commissions consultatives	17
9.1)	Remplacement d'un membre dans la Commission des affaires culturelles	17
9.2)	Désignation des membres de la commission des règlements.....	18
10.	Administration générale	18
10.1)	SERVIOR – Présentation des projets „Maison des aînées Op Acker Bascharage » et « Maison des aînés Um Lauterbann Niederkorn »	18
11.	Questions et réponses	18

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Tom Ferber (délégation du droit de vote à Michel Wolter), conseiller.

Début de séance : 14h00

Lieu : Maison communale / salle des séances

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : Il y a à peine deux semaines, un promoteur immobilier nous a contactés pour nous proposer d'acheter trois maisons unifamiliales dans la cité Grand-Duc Jean. Le projet d'urbanisation est encore soumis à l'ancienne législation sur les logements à coût modéré et il n'a pas été possible de trouver d'acquéreur répondant aux exigences pour ces unités. La commune a maintenant trois mois pour manifester son intérêt. En conséquence, nous nous pencherons sur cette question lors de la première réunion de l'année prochaine. Si la commune n'acquiert pas les maisons à un prix avantageux, elles seront proposées au prix normal du marché et sans conditions.

2. Finances communales

2.1) Prise de position et vote sur le budget rectifié 2024 et le budget initial 2025

Michel Wolter, bourgmestre : Jusqu'au délai fixé, une série de questions relatives au projet de budget ont été posées par écrit, toutes par la conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill. Elles ont reçu une réponse écrite et ont été mises à la disposition des conseillers communaux pour qu'ils en prennent connaissance.

Je vais maintenant demander aux différents porte-parole des partis de s'exprimer sur le projet de budget.

Jill Feipel, conseillère : Je commencerai mon intervention en remerciant, au nom du LSAP, tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du projet de budget de cette année.

Après avoir analysé le budget rectifié de l'année 2024 ainsi que le projet de budget 2025, le LSAP se réjouit de constater que la commune de Käerjeng se trouve toujours dans une bonne situation financière, et ce malgré les événements qui influencent l'économie nationale et qui ont des répercussions sur les finances communales. Avec un budget qui prévoit environ 65,5 millions d'euros de recettes ordinaires et près de 51 millions d'euros de dépenses ordinaires, il reste finalement un crédit d'environ 4 millions d'euros, malgré les projets qui ont été réalisés ces dernières années. Dans le budget extraordinaire, 23 millions € sont investis dans des projets. La bonne situation financière est également liée aux dotations de l'État, qui augmenteront d'environ 13% en 2024 et même de 17% en 2025 par rapport aux comptes de fin d'année 2023. Cela aide notre commune, comme toutes les autres communes du pays.

En rétrospective, le budget de l'année 2024 a permis d'achever de grands et importants projets, comme les travaux de voirie du boulevard J.-F. Kennedy ou la rue de l'École à Clemency. Notre nouvelle école préscolaire à Bascharage a été mise en service et la construction de la nouvelle mairie a été préparée, grâce au réaménagement de différents locaux pour accueillir les services communaux pendant la phase de construction.

Dans la perspective du budget 2025, il est particulièrement important pour le LSAP que les infrastructures scolaires de Clemency soient remises en état. Depuis que j'ai moi-même fréquenté l'école à côté de l'ancienne mairie de Clemency en 2010, les bâtiments scolaires n'ont pas été rénovés en profondeur et seulement de manière ponctuelle. Aujourd'hui, ces infrastructures sont remises en état. Ce qui est particulièrement appréciable dans ce projet,

c'est le fait que l'on ait opté pour une structure permanente de type modulaire (ou construction modulaire) plutôt que pour une structure provisoire de type conteneur. Comme la Maison Relais profitera également de ce bâtiment, nous créons en même temps plus de capacité pour l'accueil des enfants. Ainsi, ce projet valorisera le village de Clemency et plus particulièrement le centre avec les nouvelles structures, salle des fêtes, école préscolaire et maison relais ainsi que les aires de jeux, et profitera particulièrement à nos plus jeunes ainsi qu'aux parents.

Le LSAP se réjouit également que des investissements soient prévus pour transformer l'école du centre à Bascharage en locaux supplémentaires pour l'éducation précoce. De manière générale, ce projet de budget accorde une grande importance aux écoles et aux enfants, ce dont nous nous réjouissons.

Outre la remise en état des bâtiments scolaires, la commune continue à maintenir ses infrastructures sportives en bon état. 1,2 million d'euros seront investis pour remettre en état la salle de sport « Op Acker », touchée par des intempéries. La salle de tennis de table sera équipée d'un nouveau revêtement de sol, tout comme la salle utilisée par le club de basketball. En outre, il est prévu de réaménager le toit afin de prévenir au mieux d'autres dommages dus à des intempéries et aux précipitations.

Le budget comprend également des mesures pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle mairie. Bien que la majeure partie des dépenses n'apparaîtra dans le budget que dans les années à venir, les premières étapes importantes sont franchies avec le déménagement des services et le réaménagement des locaux provisoires qui en découle, ainsi que la démolition de l'ancienne mairie. Le LSAP salue particulièrement l'initiative d'investir dans un projet durable et innovant lors de la construction de la nouvelle mairie, à savoir un bâtiment qui fonctionnera sans apport d'énergie de chauffage externe, le premier bâtiment public de ce type au Luxembourg. La commune de Käerjeng fait ainsi un pas important vers la neutralité climatique.

De plus, l'investissement de 2,1 millions d'euros dans le logement social est un élément important de ce budget, qui nous permet de venir en aide aux plus faibles et aux plus vulnérables de notre commune. Nous serions heureux de pouvoir enfin commencer la transformation du presbytère de Hautcharage.

Le budget prévoit 100.000 € pour la création d'un cimetière forestier, qui manquait jusqu'à présent dans notre commune et qui avait été promis dans notre programme électoral.

Nous sommes également heureux de constater que la commune continue à s'engager pour le maintien de la vie au village. Ainsi, des travaux de rénovation sont prévus dans nos trois bistrotts de Fingig, Clemency et Linger.

Enfin, je tiens à mentionner le projet transfrontalier de liaison cyclable entre Clemency et la Belgique. Cette initiative offre une nouvelle voie durable vers nos voisins et relie les réseaux nationaux de pistes cyclables du Luxembourg et de la Belgique. Le LSAP est impatient de voir la présentation et la mise en œuvre de ce projet.

En conclusion, je constate que ce projet de budget est tout à fait dans l'intérêt de la commune de Käerjeng et de tous ses citoyens. En conséquence, nous approuvons à l'unanimité le budget présenté.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Tout d'abord, je remercie notre bourgmestre pour la présentation de la semaine dernière, ainsi que le service des finances et tous les autres services, ainsi que la commission des finances, pour tout le travail qui a été effectué ces dernières semaines afin d'établir le budget.

Dans le budget rectifié, nous constatons que les dépenses ordinaires augmentent sensiblement par rapport à 2023, pour atteindre un peu plus de 48 millions €. Comme les recettes ordinaires augmentent heureusement aussi à 63 millions € - grâce aux dotations de l'État qui sont bien plus élevées qu'annoncées - nous terminons avec un excédent ordinaire d'environ 15 millions €. Malgré près de 25 millions d'investissements extraordinaires, il nous reste ainsi environ 7,3 millions à la fin de l'année 2024, car nous pouvons comptabiliser le crédit de 16 millions des comptes de clôture de l'année 2023.

En ce qui concerne le budget 2025, Déi gréng se réjouissent également de la hausse continue des dotations de l'Etat ainsi que de l'impôt commercial, dont le total représente environ 75% des recettes ordinaires de 65,5 millions de notre budget. Cela nous permettra de nous passer d'un emprunt bancaire en 2025 et probablement jusqu'à la fin de la législature. Déi gréng ont participé à cette responsabilité au cours des 24 dernières années et nous sommes fiers que, grâce au remboursement anticipé d'un emprunt, la commune de Käerjeng ne sera plus endettée à la mi-2025, et ce malgré des investissements continus et substantiels.

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 50,8 millions d'euros en 2025 et augmentent donc de 2,5 millions d'euros. Il aurait même été de 3,4 millions si nos cotisations pour le CGDIS et le

syndicat de bus TICE n'avaient pas substantiellement baissé. Nous conservons donc, comme par le passé, environ 15 millions € qui peuvent être investis au budget extraordinaire, ce qui représente une continuité de l'exécution du budget. Si l'on y ajoute l'excédent de 7,3 millions d'euros à la fin de l'année 2024, nous dépassons de 22 millions d'euros le déficit inscrit au budget extraordinaire, de sorte que nous terminerons probablement l'année 2025 avec un excédent de 4,2 millions d'euros.

Revenons aux dépenses ordinaires, où la masse salariale en 2025 a augmentée de 2,4% par rapport à celle de 2024. L'embauche de personnel dans la nouvelle Maison Relais représente environ 1 million d'euros. Déi gréng constatent que les charges salariales représentent environ 45,5% du budget ordinaire, contre 42% cette année. Nous sommes encore en bonne position, mais nous devons rester prudents dans notre politique d'engagement. Il ne faut pas non plus oublier que certains domaines, comme le personnel de nettoyage, sont de plus en plus externalisés et que ces coûts sont alors comptabilisés différemment. Quand on voit qu'après le nouvel appel d'offres, les coûts des agents de nettoyage augmentent de 40%, on peut se demander si c'était la bonne décision de recourir davantage à des entreprises externes ou s'il ne serait pas préférable d'employer notre propre personnel.

En ce qui concerne l'allocation de compensation, nous constatons que le poste budgétaire a certes été augmenté, mais que les aides ont été réduites en pourcentage par rapport aux subventions de l'État, ce que Déi gréng regrettent. Lorsque nous entendons comme explication que d'autres communes versent encore beaucoup moins en pourcentage, il convient également de mentionner que ces communes ont également une population très différente de la nôtre. Déi gréng doutent que les personnes qui n'avaient pas déposé de demande jusqu'à présent et qui reçoivent maintenant automatiquement l'allocation de vie chère de l'État en tant que bénéficiaires de REVIS, demandent l'allocation de compensation communale. Si c'est le cas, l'argent parviendra là où il est le plus nécessaire.

En ce qui concerne les recettes extraordinaires, nous attendons encore un peu plus de 5 millions d'euros de subventions de l'État pour les projets achevés. Du côté des dépenses, environ 23 millions d'euros sont inscrits. Sans tout énumérer, je voudrais souligner quelques points : le parc de véhicules communaux sera élargi, notamment par l'acquisition d'une camionnette de livraison à propulsion électrique. Nous saluons la signalisation des pistes cyclables prévue dans le cadre de la mobilité douce ainsi que la liaison cyclable entre le Luxembourg et la Belgique qui sera enfin réalisée. D'autres projets plus anciens semblent enfin devenir réalité, comme le distributeur automatique de billets à Clemency ou le cimetière forestier, pour lequel un emplacement adéquat a été trouvé. Nous sommes également heureux de constater que les études se poursuivent et que d'autres mesures sont mises en œuvre en matière d'apaisement du trafic. Nous sommes particulièrement heureux que le carrefour de la Bomicht soit enfin réaménagé en collaboration avec la commune de Pétange. Nous nous réjouissons du projet de construction de la nouvelle mairie, qui débutera fin 2025, ainsi que de celui du presbytère de Hautcharage, qui sera transformé en logements sociaux, comme cela se fait déjà ailleurs. Nous soutenons également l'idée de donner ces logements sociaux en location à l' AIS Kordall. La salle de basketball « Op Acker » sera dotée d'un nouveau revêtement de sol et son toit, qui sera rénové pour un montant de 500.000 €, se prête à l'installation de panneaux photovoltaïques, mais nous n'avons rien lu à ce sujet jusqu'à présent. On pourrait y investir de l'argent du pacte climat. Nous attendons également avec impatience le projet du centre polyvalent de Hautcharage pour les harmonies musicales de Hautcharage et de Bascharage, et nous espérons que là aussi, des rénovations seront effectuées dans l'esprit du pacte climat.

Nous trouvons dommage que l'on ne parle actuellement plus d'un centre de village ni à Fingig ni à Linger. Ici, on se contente de remettre en état les cafés, de sorte qu'il y ait au moins à nouveau un bistrot au village.

Pour les petits, Déi gréng se réjouissent que l'école du centre soit réaménagée pour l'éducation précoce, et nous espérons que de nombreux enfants profiteront de l'offre nouvellement créée. Nous partons du principe que le bâtiment actuel de l'éducation précoce continuera d'être utilisé, car il serait dommage de le laisser vide. Pour les enfants scolarisés à Clemency, nous investissons dans un nouveau bâtiment qui servira d'école, tandis que les deux bâtiments scolaires seront successivement rénovés et serviront ensuite d'extension à la maison relais. Déi gréng considèrent qu'il s'agit là d'un projet nécessaire et durable, qui aurait dû être réalisé depuis longtemps. Pour les élèves de Bascharage, la troisième phase de la cour de récréation sera réalisée. 75.000 € sont prévus dans le budget pour un centre de jeunes au lieu-dit « Hanner Acker », un projet qui sera présenté au conseil communal dans le courant de l'année 2025. Nous supposons qu'il s'agit d'un parc, car comme le bourgmestre l'a expliqué la semaine dernière, la nouvelle maison des jeunes et le « Café

social », si tant est qu'ils soient construits, ne le seraient probablement pas avant la prochaine législature, ce que Déi gréng trouveraient extrêmement dommage.

De même, déi Dréng regrettent que le projet d'aménagement d'un parc sur l'emplacement des anciens terrains de tennis ait été mis en suspens. Il sera de plus en plus important à l'avenir d'offrir à nos concitoyens des espaces verts avec des endroits ombragés où l'on pourra éviter les vagues de chaleur extrêmes.

Avant d'en venir au pacte climat et au pacte nature, je voudrais encore vous remercier a posteriori d'avoir répondu dès vendredi aux questions que j'avais posées par écrit, et non pas juste avant la séance, comme c'était le cas l'année dernière. Dans les tableaux que j'ai reçus, on voit ce qu'il advient des aides qui nous sont promises par les deux pactes, 325 000 euros pour le pacte climat et 112 000 euros pour le pacte nature. Ce sont des subventions qui doivent continuer à être investies dans ces domaines, mais aussi pour continuer à encourager les gens à rénover leurs maisons afin d'économiser de l'énergie, mais aussi pour que moins de surfaces soient imperméabilisées et que la biodiversité soit ainsi préservée. Étant donné que le document budgétaire ne permet pas de savoir où l'argent est investi, il faudrait que chaque membre du conseil reçoive automatiquement les tableaux correspondants avec le document budgétaire. Nous sommes étonnés de constater que dans le cadre du pacte climatique, seuls 120.000 € sont prévus pour les subventions aux ménages, alors que l'on s'attend à un nombre croissant de demandes. Par contre, nous constatons que 7.500 € sont prélevés chaque année sur le compte du pacte climat pour l'achat de poubelles et de sacs de mini-compost, alors que nous pensions que ces mêmes sacs étaient payés par les citoyens lorsqu'ils les ramassaient. Les poubelles devraient également être payées par les ménages ou facturées à la société Lamesch si les conteneurs sont endommagés par une mauvaise manipulation. Nous ne comprenons pas du tout que 60.000 € soient utilisés pour l'achat et la pose de compteurs d'eau intelligents. Déi gréng soutiennent certes expressément le projet, mais nous ne voyons pas en quoi ces compteurs aideront le climat ou réduiront la consommation d'eau. Nous regrettons également l'absence au budget de mesures de sensibilisation concrètes pour nos enfants et nos citoyens. Certes, 8.000 € sont inscrits dans les relations publiques, probablement pour des dépliants, et dans le domaine de l'éducation, 10.000 € pour le pacte nature et 20.000 € pour le pacte climat, mais nous recherchons ici en vain la continuité dans le travail de sensibilisation, tel qu'il a été proposé dans le passé dans le cadre du pacte nature, tant pour les enfants en dehors de l'école que pour les adultes. Lors de la dernière législature, le « Klimateam » fonctionnait bien et des citoyens s'étaient engagés dans le « Repair Café ». Maintenant que tout a été repensé, ces initiatives risquent de se perdre, ce qui serait extrêmement regrettable. Le projet de la nouvelle centrale énergétique « Op Acker » a été abandonné et nous ne savons pas comment nos bâtiments seront chauffés à l'avenir. Cela se fera-t-il via l'électricité produite par les éoliennes et via des batteries ? Ce projet prendra certainement encore quelques années et nous sommes sceptiques quant à la capacité de la centrale de cogénération existante à tenir le coup d'ici là.

En conclusion, nous ne sommes pas d'accord avec certaines évolutions au niveau social et il nous manque des aspects importants en matière de pacte nature et climat. Déi gréng s'abstiendront sur ce projet de budget qui, pour nous, comporte encore de nombreux points d'interrogation. Lorsque les projets mûris seront présentés au conseil communal, nous les voterons en connaissance de cause.

Joseph Hames, conseiller : Si l'on considère le budget rectifié de l'année 2024 avec un excédent de 7,3 millions d'euros et le budget de l'année 2025 avec un excédent de 4,2 millions d'euros, il n'est pas difficile de constater, même en tant que politicien de l'opposition, que les finances de la commune de Käerjeng sont saines malgré des investissements importants. Cerise sur le gâteau, la commune ne sera plus endettée en juin 2025 après le remboursement anticipé d'un emprunt bancaire de l'ancienne commune de Clemency, ce qui est une belle performance en comparaison avec d'autres communes du pays. Comme on le rappelle chaque année, le budget ordinaire doit rester en équilibre, ce qui signifie qu'il faut mener une politique d'embauchage prudente. Il est réjouissant de constater que notre contribution au CGDIS va passer de 612.000 € à 172.000 €, car l'État prend désormais ses responsabilités en la matière et les communes sont fortement déchargées. Nous nous réjouissons également de l'augmentation des recettes du fonds de dotation de l'État et de l'impôt commercial. Bien entendu, je me réjouis qu'un distributeur automatique de billets arrive enfin à Clemency.

Il n'est pas dans ma nature de voter aveuglément contre un projet de budget lorsque de nombreux projets pour le bien de nos citoyens y sont inclus. J'ai toujours soutenu les grands projets de ces dernières années et je continuerai à défendre les intérêts de nos citoyens. Même si l'un ou l'autre aspect du budget ne me plaît peut-être pas, je motiverai mon vote

néгатif en temps voulu. Je garderai à l'esprit la qualité de vie des citoyens et je réagirai, avec mes amis du parti ADR, en cas d'effets négatifs sur cette même qualité de vie. En attendant, je donne mon accord au projet de budget.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Après environ plus d'un an dans ce conseil communal, je peux faire un bilan et je dois dire que la collaboration avec tous les conseillers communaux a été étonnamment bonne, y compris dans les commissions. Je tiens à vous en remercier. L'année dernière, de nombreux projets, petits et grands, ont été achevés, notamment l'école préscolaire avec maison relais, qui est un modèle d'esthétique et de fonctionnalité. Le boulevard Kennedy et d'autres rues encore ont été réaménagés pour la sécurité et le confort des usagers de la route. L'aire de jeux avec buvette à Hautcharage est un lieu de rencontre pour nos enfants. La salle des fêtes de Clemency séduit par son acoustique. Des logements sociaux ont été acquis et d'autres appartements ont été transformés à cet effet. En tant que commune, nous avons ainsi apporté notre contribution pour aider les familles dans le besoin. Des fonds ont été et sont toujours investis dans le but d'atteindre la neutralité climatique, par exemple lors de la rénovation de bâtiments ou de la construction de nouveaux bâtiments. Il est réjouissant de constater que plus de 90% de l'éclairage public dans notre domaine de compétence est déjà équipé de la technologie LED. Nous investissons également dans l'apaisement du trafic. Des "shared spaces" sont ainsi prévus, ce dont je me réjouis particulièrement à Hautcharage, près de l'aire de jeux.

De nombreux investissements ont également été réalisés dans les domaines de l'informatique, de l'école, de l'administration communale, du parc automobile et du matériel. La limite entre Käerjeng et Pétange sera rectifiée, ce qui permettra une meilleure gestion des routes. Des activités pour le troisième âge ainsi que pour les enfants et les jeunes sont prévues. L'aide aux personnes dans le besoin et les mesures pour l'emploi coûtent aussi de l'argent, mais les deux sont importants et bienvenus. Notre centre de recyclage fonctionne parfaitement.

Des petits et des grands projets sont en route. Zones 30, "shared spaces", fermetures de rues, cimetière de Bascharage, cour d'école « Op Acker », parc à chiens, cimetière forestier, avenue de Luxembourg et autres rues, rénovation de la salle de sport endommagée, les deux bâtiments scolaires de Clemency, et bien sûr le plus beau et le plus cher des projets : la construction d'une nouvelle mairie, dont le caractère innovant m'enthousiasme. Nous disposons d'une très bonne infrastructure sportive et de centres culturels enviables. J'espère également que le contournement pourra enfin être réalisé.

Ce que je déplore, c'est qu'en matière d'eaux de surface, le poste budgétaire pour l'entretien du « Mierbaach » a été revu à la baisse, alors qu'il s'agit d'un point important dans la lutte contre les phénomènes d'inondation. Je regrette également qu'il n'ait pas été possible de doter la nouvelle mairie de places de parking souterraines.

Beaucoup de choses sont faites pour améliorer la qualité de vie des gens. Tout cela coûte de l'argent, mais cet argent est bien investi. Nous conservons une bonne capacité d'investissement, l'année prochaine la commune ne sera pas endettée, notre excédent ordinaire est de 15 millions d'euros. Le budget communal est sain, c'est pourquoi je lui donne mon approbation.

Jérôme Hautus, conseiller : La DP remercie tout d'abord le bourgmestre pour sa présentation du budget de la semaine dernière. Nous remercions également Monsieur Haag et tous les fonctionnaires qui ont participé à l'élaboration du budget et de la documentation y afférente. De manière générale, je remercie tous les collaborateurs de la commune pour les services qu'ils ont rendus à nos citoyens au cours de l'année écoulée.

En ce qui concerne les recettes ordinaires, nous constatons dans le budget rectifié une augmentation de près de 4 millions d'euros pour les dotations de l'État, et une autre augmentation de près de 2 millions d'euros dans le budget de l'année 2025. Grâce à ces recettes élevées, la commune dégagera dans les années à venir un excédent ordinaire de 15 millions d'euros, qui pourra ensuite être utilisé pour de nouveaux investissements.

A la fin de l'année 2025, l'endettement de la commune serait encore de 185.000 € et la commune serait pour ainsi dire exempte de dettes. Peu de communes dans le pays peuvent en dire autant, surtout en cette période que nous traversons. L'excédent élevé nous permet d'investir beaucoup d'argent dans de nouveaux projets sans devoir recourir à un emprunt bancaire. Peu de communes ont sans doute ce privilège. Bien sûr, il faut être conscient que nous avons pu profiter par le passé des fonds de la fusion à hauteur de d'environ 25 millions d'euros et que notre gestion du personnel était adaptée aux besoins. En tant que DP, nous sommes fiers que nos finances soient en équilibre et que cela nous permette de réaliser de nouveaux projets.

En tant que commune de Käerjeng, nous pouvons être fiers du projet de construction de la nouvelle mairie, un bâtiment climatiquement neutre et fonctionnant sans chauffage ni climatisation, et le premier bâtiment public de ce type au Luxembourg. Le coût total s'élève à environ 33 millions d'euros. C'est un montant énorme, mais la planification a été orientée vers l'avenir, car le nouveau bâtiment sera un peu plus grand que nécessaire pour les besoins actuels. Nous disposons ainsi de la marge de manœuvre nécessaire pour le personnel communal de demain. Nous pensons qu'avec un projet aussi innovant et climatiquement neutre, nous sommes un exemple pour d'autres communes. Le tout est complété par un parc et un « "shared space" ».

Je pense que nous sommes tous conscients des problèmes du trafic dans notre commune, notamment du trafic de transit dans nos quartiers résidentiels. La commune a accordé beaucoup d'importance à l'écoute des citoyens et à l'élaboration de plans communs avant de prendre des décisions. Le concept d'apaisement du trafic s'étendra sur les prochaines années et coûtera au total environ 10 millions d'euros. Le DP soutient ce projet, car il est très important que quelque chose soit enfin entrepris dans ce domaine. Avec des « shared spaces » près de la mairie et à Hautcharage, et des zones 30 sur les routes principales à Clemency et Linger, nous essayons de faire reflourir les différents centres de village. Pour améliorer la sécurité, nous essayons de ralentir la circulation à l'aide de passages surélevés, de zones 30, de fermetures de routes au trafic de transit, de rétrécissements de la chaussée à l'intérieur des villages et aux entrées des villages. Ce projet nous permettra à l'avenir de vivre dans une commune plus sûre et plus calme. De plus, la rénovation d'une partie de l'avenue de Luxembourg est prévue, pour un coût estimé à 15 millions d'euros. Avec cette rénovation, nous aurions mis à jour presque toutes les rues et leur infrastructure. Ce ne sera pas une procédure facile pour les habitants, mais il est nécessaire de faire quelque chose. Le DP se réjouit de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Clemency, à l'emplacement de l'ancienne salle des fêtes. Il accueillera dans un premier temps les élèves des autres bâtiments, tandis que ceux-ci seront réaménagés les uns après les autres. Ce projet est estimé à 13,5 millions d'euros. Après la rénovation des deux bâtiments scolaires, le nouveau bâtiment servira avant tout d'extension à la Maison Relais. La DP en est très satisfaite, car la demande de places d'accueil ne cesse d'augmenter. Avec cette extension, nous espérons que les enfants des classes d'éducation précoce pourront également se faire servir leur repas de midi à la Maison Relais, ce qui n'est pas encore le cas. Ainsi, si un parent souhaite inscrire son enfant dans une classe d'éducation précoce, l'un des parents doit rester à la maison ou au moins demander un congé parental pour que l'enfant puisse passer l'heure de midi à la maison. Pour la DP, il s'agit là d'une situation à laquelle il faudra remédier à l'avenir.

Les sapeurs-pompiers de Pétange et de Käerjeng devraient déménager ensemble dans un centre d'intervention à Linger. Ainsi, l'ancienne caserne des pompiers située en face de la nouvelle école préscolaire de Bascharage pourrait faire place à un nouveau bâtiment d'éducation précoce, et là aussi, il y aurait la possibilité de faire profiter les enfants de l'offre de la Maison Relais.

Nous sommes heureux que le cimetière forestier, que nous avons inscrit dans notre programme électoral, devienne une réalité l'année prochaine. C'est pour nous un point important, car de nombreuses personnes cherchent aujourd'hui leur dernière demeure dans la nature.

Terre en vue ! Ce slogan ne s'applique pas seulement à la navigation, mais peut-être aussi à l'arrivée tant attendue d'un distributeur automatique de billets à Clemency. Depuis 2017, le DP le réclame au conseil communal et le collège des bourgmestres et échevins a fait de son mieux, mais les banques n'ont pas toujours été coopératives. Sept ans plus tard, cela devrait enfin changer. Même si le rôle de l'argent liquide dans notre société ne cesse de diminuer, il y a quand même des gens qui en ont besoin. Ces personnes n'auraient plus besoin de quitter Fingig et Clemency pour aller retirer de l'argent à Bascharage.

En tant que DP, nous saluons également le fait que la commune s'engage fortement dans la construction de logements sociaux, afin d'aider les réfugiés et les personnes qui ne peuvent rien se permettre sur le marché du logement ordinaire. La commune se donne les moyens d'acheter et de rénover davantage de maisons et d'appartements, afin que ces personnes se sentent également chez elles dans leur foyer.

En tout, nous parlons ici de projets dont le coût total se situe autour de 120 millions d'euros pour les quatre à cinq prochaines années. C'est une somme énorme, mais nous devrions pouvoir l'assumer sans devoir recourir à un emprunt bancaire. Ceci illustre la bonne situation financière de la commune de Käerjeng. Bien sûr, cela satisfait le DP, mais nous craignons que tous les grands projets qui doivent être réalisés en mettent d'autres de côté, ceux que nous réclamons depuis longtemps. Il y a par exemple le « Ruffbus ». Nous avons constaté avec plaisir que le « Ruffbus » était mentionné dans la déclaration du collège des

bourgmestre et échevins, car nous le réclamons depuis 2017 déjà, et rien n'a été fait à ce jour. C'est regrettable, car nous estimons qu'il est important que nos citoyens puissent accéder facilement à certains endroits de notre commune, comme les cabinets médicaux, la pharmacie, l'hôpital de Niederkorn ou les centres commerciaux.

Un autre projet qui nous tient à cœur depuis longtemps en tant que DP est la nouvelle maison des jeunes au lieu-dit « Hanner Acker ». Ici aussi, nous craignons que le projet soit reporté. Un crédit de démarrage était inscrit au budget de l'année 2024, et nous constatons avec regret que nous n'avons pas encore avancé.

Dans l'ensemble, le DP estime que le budget de l'année 2025 prévoit une série de bons projets, que nous avons en partie proposés nous-mêmes. Nous constatons toutefois que certaines idées que nous aurions aimé voir mises en œuvre dans notre commune n'ont pas été prises en compte dans le budget 2025 : l'introduction d'un « Ruffbus », la réalisation rapide de la nouvelle maison des jeunes, un parcours de fitness à travers la forêt avec des éléments d'entraînement adaptés à tous les âges et à tous les niveaux, la retransmission en direct des séances du conseil communal et leur conservation dans des archives en ligne, la mise à disposition de sacs pour les excréments canines et de distributeurs d'eau potable sur les chemins et les lieux publics très fréquentés. Pour ces raisons, le DP s'abstiendra sur le budget de l'année 2025. Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler sur le budget rectifié de l'année 2024, que nous approuvons donc.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Ce budget montre clairement que nos finances sont stables et saines. Ce n'est certainement pas un hasard, mais le résultat d'une politique financière réfléchie et durable menée ici à Käerjeng. Nous terminons l'année 2025 avec un solde de 4,2 millions d'euros, sans devoir recourir à un emprunt bancaire. Nous le devons en premier lieu au résultat du budget ordinaire. Le fait que nous parvenions à nouveau à clôturer avec un excédent ordinaire de près de 15 millions € est la conséquence d'une approche prudente, notamment en matière de gestion du personnel. A Käerjeng, il n'y a pas de postes « nice to have », nos gens sont sollicités, le collège des bourgmestre et échevins sait ce qu'ils peuvent faire et combien, et s'adapte à cela. Pour d'autres services temporaires ou ponctuels, nous faisons appel à de la main-d'œuvre externe. Cette politique prudente en matière de personnel nous distingue de nombreuses autres communes et nous permet de conserver dans le budget ordinaire l'excédent dont nous avons besoin pour financer nos investissements.

En 2025, la commune de Käerjeng ne sera plus endettée. Peu de communes du pays peuvent en dire autant. Bien sûr, les recettes provenant du fonds de dotation de l'État sont meilleures qu'initialement prévues, mais c'est également le cas pour les autres communes. Si l'on regarde les budgets des communes avoisinantes, on constate que l'on ne gère pas partout comme à Käerjeng. Nous parvenons à maintenir les investissements à un niveau élevé, mais avec bon sens. Nous n'essayons pas de lancer une multitude de projets en même temps, mais de nous attaquer à des projets individuels et de les réaliser en temps voulu. Ainsi, l'année prochaine, nous continuerons à investir de manière constante dans l'avenir des enfants et des jeunes, ce qui me tient personnellement à cœur. En décidant délibérément de renoncer à une structure de conteneurs temporaire à Clemency pendant les travaux de rénovation des bâtiments scolaires et de réaliser à la place un nouveau bâtiment fonctionnel avec lequel nous couvrirons les besoins de l'école et de la Maison Relais dans les années, voire les décennies à venir. Là encore, on voit comment on agit avec méthode et stratégie pour que nous ayons en même temps la possibilité de rénover les bâtiments scolaires et d'agrandir la Maison Relais.

Notre projet « Hanner Acker » est également mis en avant. Dans une société où les smartphones, les consoles de jeux et les téléviseurs dominent de plus en plus le quotidien des jeunes, il est important de leur offrir un lieu où ils peuvent se retrouver et se défouler.

La construction de la nouvelle mairie est bien sûr un point central de notre budget extraordinaire, et ce projet est important. Il est crucial d'offrir à nos fonctionnaires le cadre qui leur convient pour travailler. Mais ce projet est également un engagement en faveur de la durabilité, en soutenant nos objectifs en matière de neutralité climatique. C'est le signe que des infrastructures modernes et des projets avec un besoin faible en ressources peuvent aller de pair et ne sont pas forcément contradictoires.

Environ 2 millions d'euros seront consacrés à la mobilité l'année prochaine. Nous ne pouvons pas empêcher le trafic motorisé d'entrer dans notre commune, mais nous pouvons essayer de le contrôler et de le désamorcer. En impliquant nos citoyens dans ce processus, nous avons été en mesure d'identifier les problèmes et d'y remédier, partout où nous sommes compétents.

En matière de politique sociale, le budget 2025 montre que la commune de Käerjeng prend ses responsabilités vis-à-vis de la société au sérieux., par l'achat ponctuel et la rénovation

de maisons individuelles qui seront mises à la disposition pour une période limitée de réfugiés ou de personnes nécessiteux. L'allocation de compensation augmente également de 30%. Il est important de soutenir les familles socialement défavorisées de notre commune et de leur donner la possibilité de vivre décemment en des temps pourtant plutôt troublés. Le budget extraordinaire de la commune de Käerjeng a une caractéristique particulière : nos projets d'investissement sont construits de manière à ce que nous puissions les mettre en œuvre par phases. Cela nous donne la flexibilité de réagir rapidement aux changements financiers ou économiques. Nous sommes ainsi toujours assurés de retomber sur nos pieds, même si les recettes de l'État devaient s'effondrer.

La commune de Käerjeng ne sera plus endettée à la fin de l'année prochaine et, si les recettes estimées dans le plan de financement pluriannuel correspondent à la réalité, l'ensemble du programme de coalition du CSV et du LSAP pourra être mis en œuvre jusqu'en 2029, sans avoir recours à un emprunt bancaire. Au nom du CSV, je félicite le collègue des bourgmestre et échevins pour ce budget et pour sa politique financière exemplaire. Notre commune n'est pas seulement bien positionnée aujourd'hui, mais aussi pour l'avenir. Enfin, je me permets de remercier tous les acteurs qui ont contribué à l'élaboration du budget et d'en faire l'éloge. Je remercie les fonctionnaires communaux pour leur travail clair et très détaillé.

Michel Wolter, bourgmestre : Je vous remercie pour toutes les interventions qui me permettent aujourd'hui d'être bref. Je constate avec plaisir qu'il y a un accord général sur la manière dont notre commune doit se développer. Le collègue des bourgmestre et échevins s'efforce toujours d'obtenir le plus large consensus possible au sein du conseil communal, que ce soit pour l'apaisement du trafic, la planification de la nouvelle mairie ou nos structures éducatives.

Je me permets de répondre brièvement à quelques remarques.

Je comprends qu'il faille toujours demander un peu plus, mais j'ai déjà répondu à la plupart des demandes. Notre plan de financement pluriannuel prévoit des investissements à hauteur de 125 millions d'euros, et celui-ci n'est pas extensible à l'infini. Nous avons intérêt à vivre dans une commune qui se porte bien financièrement et qui se donne les moyens d'investir pour l'avenir. Je tiens à préciser que je n'ai pas dit que les deuxième et troisième phases du projet au lieu-dit « Hanner Acker » ne seraient réalisées qu'au cours de la prochaine législature. Le montant total de 125 millions d'euros inclut les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, mais ce projet entre dans la catégorie des « nice-to-have ». Si, vers la fin de la législature, nous constatons que la situation financière permet toujours de construire une nouvelle maison des jeunes, nous réaliserons le projet. Si toutefois la situation devait évoluer moins favorablement, il faudra alors peser le pour et le contre. Il en va de même pour le « Café social », pour lequel nous chercherons à discuter avec la direction de la maison de retraite en temps voulu. D'ici là, nous réservons l'emplacement.

Nous avons reporté le parc sur les anciens terrains de tennis de Bascharage, d'une part en raison de la charge de travail de l'architecte qui devrait s'occuper de ce projet, et d'autre part parce qu'il se passe actuellement très peu de choses en ce qui concerne l'occupation du site. Nous avons élaboré des plans, de sorte que nous pourrions passer à l'action assez rapidement si quelque chose devait se passer à cet endroit.

Nous avons donc un plan clair sur la manière dont nous voulons procéder. Nous mettons en œuvre les projets prioritaires et voyons ensuite où en sont les finances et si nos ressources nous permettent de réaliser également les projets moins indispensables. Parfois, un projet évolue encore au fil du temps. Le meilleur exemple est l'infrastructure scolaire de Clemency, où nous avons d'abord flirté avec une solution temporaire sous la forme d'une structure de conteneurs, mais où nous construisons maintenant un bâtiment fixe dont la Maison Relais pourra également profiter par la suite. Nous procédons de la même manière pour l'éducation précoce. La transformation de l'école du centre doit dans un premier temps répondre à la demande, la construction d'un nouveau bâtiment dépend de la construction du centre de secours et de police, un projet qui, comme vous le savez, n'est pas entre nos mains. Il est clair que nous souhaitons construire un nouveau bâtiment pour l'éducation précoce à l'endroit où se trouve encore aujourd'hui le centre de secours, afin de réunir, comme à Clemency, l'ensemble des infrastructures scolaires sur un campus à Bascharage. Notre conception est de ménager l'espace disponible, comme nous l'avons fait pour le développement du campus scolaire de Clemency.

Je prends acte du fait que le DP ne votera pas en faveur du projet de budget, mais je constate qu'il y a assez peu de critiques à formuler. Le seul point sur lequel nous ne sommes pas d'accord est la demande d'un « Ruffbus ». Nous restons d'avis qu'un tel service exclusivement dans notre commune n'est pas justifiable pour des raisons de rapport coût-rendement. Malheureusement, nous n'avons pas encore réussi à élaborer une solution

commune avec les communes avoisinantes. Nous continuons cependant à travailler pour améliorer au mieux l'offre des lignes TICE et RGTR. Il y aura par exemple un nouvel arrêt près de l'hôpital de Niederkorn. Il reste maintenant à coordonner les lignes de manière à ce que les usagers des transports en commun aient à changer le moins possible de train.

Nous savons aujourd'hui où nous irons demain. Ce n'est pas le cas dans toutes les communes. Nous suivons le chemin de manière cohérente, étape par étape, en tenant compte de l'évolution des moyens à disposition.

Je voudrais encore répondre à la conseillère Josée-Anne Siebenaler-Thill qu'il n'y a pas de lien direct entre les éoliennes et le campus scolaire « "Op Acker" ». Le campus n'est pas chauffé par les éoliennes. La question se pose toutefois de savoir ce que l'on peut faire pour devenir une commune climatiquement neutre. D'autre part, les moyens financiers sont limités, il faut donc se concentrer sur les mesures qui rapportent le plus possible. L'investissement dans une nouvelle installation de cogénération n'est pas proportionnel aux avantages qu'elle apporte. C'est pourquoi nous garderons l'ancienne installation en service le plus longtemps possible et chaufferons ensuite les bâtiments au gaz. L'argent que nous n'investissons pas ainsi ici, nous l'investissons dans un projet qui nous apporte bien plus en termes de neutralité climatique, à savoir deux éoliennes dont la puissance couvre une grande partie de la consommation d'électricité de notre commune. Ensuite, nous verrons ultérieurement ce qu'il est possible de faire sur le campus scolaire afin d'y retrouver également la neutralité climatique.

J'espère avoir répondu largement à toutes les remarques et je propose de passer au vote.

Tableau récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2024		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	63.007.734,67	1.344.838,54
Total des dépenses	48.280.034,50	24.862.952,85
Boni propre à l'exercice	14.727.700,17	
Mali propre à l'exercice		23.518.114,31
Boni du compte 2023	16.111.329,88	
Mali du compte 2023		
Boni général	30.839.030,05	
Mali général		23.518.114,31
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 23.518.114,31	+ 23.518.114,31
Boni présumé fin 2024	7.320.915,74	
Mali présumé fin 2024		

Approbation unanime.

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2025		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	65.523.772,81	5.162.026,00

Total des dépenses	50.836.104,45	22.946.703,17
Boni propre à l'exercice	14.687.668,36	
Mali propre à l'exercice		17.784.677,17
Boni présumé fin 2024	7.320.915,74	
Mali présumé fin 2024		
Boni général	22.008.584,10	
Mali général		17.784.677,17
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 17.784.677,17	+ 17.784.677,17
Boni définitif	4.223.906,93	
Mali définitif		

Approbation par 13 voix (CSV, LSAP, INDEPENDANT, ADR) et 2 abstentions (déi gréng, DP).

3. Contrats et conventions

3.1) Conventions « Gastronomie – Sou schmaacht Lëtzebuerg » – Approbation

Mireille Duprel, échevine : J'aimerais revenir brièvement sur les détails de la convention entre la Chambre de l'agriculture et notre Maison Relais, dont l'objectif est de promouvoir les produits de saison des producteurs locaux. Cette convention remplace l'ancienne convention « Natur genéissen » à la demande des responsables de la Maison Relais.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Ce projet est une initiative bienvenue de la Chambre de l'agriculture pour soutenir les agriculteurs luxembourgeois en donnant la priorité à leurs produits plutôt qu'aux importations. L'idée est la même que celle du projet SICONA « Natur genéissen », qui n'est malheureusement plus poursuivi. « Natur genéissen » allait un peu plus loin en privilégiant les exploitations qui s'étaient engagées dans la protection de la nature en plantant des haies et des arbres dans leurs champs et en recourant moins aux herbicides. Dans la convention présentée ici, je n'ai pas vu qu'une importance particulière était accordée aux produits bio et équitables, ce que nous regrettons, car il s'agit de l'alimentation de nos enfants et l'aspect social avec les pays de l'hémisphère sud n'est pas encouragé. Néanmoins, Déi gréng approuveront cette convention, car elle n'est pas en conflit avec celle du SICONA et il n'est donc pas exclu que nous la signions en plus, le moment venu.

Je me permets de demander si cette convention prévoit également une surveillance ou un contrôle ?

Mireille Duprel, échevine : L'exploitant de la cantine est responsable de l'application de la convention.

Michel Wolter, bourgmestre : Les collaborateurs de la Maison Relais surveillent la mise en œuvre.

Approbation unanime.

3.2) Convention d'adhésion « Service repas sur roues » – SERVIOR – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La convention entre la commune et SERVIOR est basée dans les grandes lignes sur la loi du 23 août 2023 relative à la qualité des services aux

personnes âgées. Elle diffère de celle de 2012 sur certains points. Ainsi, nous aurions la possibilité de louer les chauffe-plats, mais nous n'en faisons pas usage. Le coût de la location aurait été beaucoup plus élevé. En 2021, nous avons acheté 30 plaques pour la dernière fois.

L'inscription des nouveaux clients doit se faire au moins deux jours avant la première livraison. L'annulation éventuelle d'un repas doit être effectuée au plus tard la veille à 10 heures. La durée est de trois ans et est renouvelée tacitement d'année en année.

Approbation unanime.

3.3) Convention au sujet de l'enseignement musical – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La convention entre les collèges échevinaux de Differdange, Käerjeng et Pétange et celui de Sanem règle la participation financière de la commune de Sanem aux frais de l'enseignement musical communal. En effet, la commune de Sanem a refusé pendant de longues années de participer financièrement aux frais de l'école de musique.

La durée de la convention s'étend du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2029 et est reconduite tacitement d'année en année. La commune de Sanem participe à hauteur de 1.000 € par élève de sa commune. La convention avec la commune de Dippach est fixée au même montant.

Approbation unanime.

3.4) Convention « Règlement d'ordre intérieur de la Commission paritaire de contact et de liaison de la structure d'hébergement « Op Acker » à Bascharage » – SERVIOR – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La commune a mis à disposition le terrain sur lequel la maison de retraite a été construite par le biais d'un bail emphytéotique de 50 ans. Après de longues années, la maison de retraite va bientôt être mise en service. Les responsables de SERVIOR nous ont proposé d'obtenir la priorité pour 40 lits. Avec les huit lits que l'ancienne commune de Clemency avait acquis dans la maison de retraite de Mamer, la commune de Käerjeng dispose donc aujourd'hui de 48 lits. Une commission règle les détails. Les représentants de la commune au sein de la commission paritaire sont Messieurs Michel Wolter et Yves Cruchten. Leurs suppléants sont l'échevin Frank Pirrotte et l'échevine Mireille Duprel.

Approbation unanime.

3.5) Avenant à la convention du service d'éducation et d'accueil – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : L'avenant concerne la nouvelle estimation de la participation financière de l'État suite à l'établissement d'un bilan intermédiaire.

Approbation unanime.

3.6) Contrat de bail concernant la location de l'immeuble à Bascharage 13, rue du Stade – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La commune met la maison en question à disposition de l'Agence Immobilière Sociale Kordall du syndicat intercommunal SIKOR, qui la sous-louera à des personnes nécessiteuses. Le loyer mensuel s'élève à 1.200 €. Le contrat prend cours avec effet rétroactif au 15 novembre 2024 jusqu'au 14 novembre 2027 et sera reconduit tacitement pour trois ans.

Approbation unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1) SICONA – Approbation du plan annuel 2025

Michel Wolter, bourgmestre : Le plan annuel pour l'année à venir est dans les grandes lignes inchangé par rapport à celui de l'année 2024. Le point de coût total pour les projets de l'année à venir s'élève à 494.378,56 €, le point de coût pour la commune s'élève à 156.000 €.

Approbation unanime.

5. Projets et devis

5.1) Budget extraordinaire – 4/810/221311/24015 – Travaux de rénovation du café « Bistrot Op der Gare » à Clemency – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Le bistrot « Op der Gare » appartient à la commune depuis un certain temps et a été largement rénové peu après la fusion des communes. Entre autres, du double vitrage et un drainage ont été installés. Malgré cela, il faut à nouveau entreprendre des travaux pour que le bistrot réponde aux exigences actuelles.

Miguel Alvares, technicien : L'installation de la cuisine et l'alimentation électrique seront entièrement rénovées afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de rendre l'ensemble conforme aux exigences. La peinture sera rafraîchie par endroits. Le devis s'élève à 160.000 €. Les travaux devraient commencer début février et se terminer dans les deux semaines.

Approbation unanime.

5.2) Budget extraordinaire – 4/822/221311/25004 – Réfection du sol au hall sportif « Op Acker » à Bascharage – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Le projet de remise en état est présenté par Monsieur Jean-Paul Kieffer du bureau de conseil TR Engineering et par Monsieur Miguel Alvares, technicien.

Jean-Paul Kieffer : Nous avons été chargés par le Service technique de calculer le devis pour le remplacement du revêtement de sol ainsi que de préparer l'appel d'offres. Monsieur Alvares expliquera ensuite quelques travaux qui seront par ailleurs réalisés. Sur une surface d'environ 1.320 m², le revêtement de sol ainsi que l'isolation seront rénovés. Il s'agit d'un double plancher de danse, avec un parquet en chêne massif comme revêtement. L'ancien revêtement de sol et l'isolation thermique sont enlevés et éliminés. Nous posons une nouvelle isolation thermique et acoustique qui répond aux dernières normes en vigueur. Ensuite, le nouveau revêtement de sol est appliqué et les marquages des différents terrains de jeu sont effectués. Enfin, nous scellons l'ensemble de la surface. Le devis pour cette partie des travaux s'élève à 339 300 €.

Miguel Alvares, technicien : Dans le cadre de ces travaux, nous saisissons l'opportunité de remplacer l'éclairage par des LED. De plus, le tableau d'affichage sera renouvelé et la sonorisation améliorée, et le système de ventilation optimisé. Au total, le devis pour l'ensemble du projet s'élève à 750.000 €.

Louis Philippe, conseiller : Comment gère-t-on le nouvel éclairage, sachant que plusieurs sports sont pratiqués dans la salle et que chaque sport a ses propres exigences ?

Miguel Alvares, technicien : Nous nous basons sur les directives du basketball, car c'est là que les exigences sont les plus élevées. Pour tous les autres sports, y compris le sport scolaire, l'éclairage peut ensuite être modulé en conséquence.

Louis Philippe, conseiller : Quelles sont les modifications concernant la ventilation ? Parlons-nous de la ventilation de la salle en elle-même ?

Miguel Alvares, technicien : On sait que le hall sportif est vide la majeure partie de la journée et qu'il n'est utilisé qu'à certaines heures. Le nouveau système nous permet de maintenir une température constante, même lorsque la salle n'est pas utilisée, et ce sans apport d'énergie important. Nous estimons les économies ainsi réalisées à environ 30%.

Louis Philippe, conseiller : Quel est le principe appliqué ?

Miguel Alvares, technicien : Nous travaillons avec un système de surpression qui favorise la répartition uniforme de l'air chaud. Le même système fonctionne déjà dans la nouvelle salle des fêtes à Clemency.

Michel Wolter, bourgmestre : Comme on le voit aussi à travers cet exemple, notre équipe bâtiment s'efforce toujours à vérifier, pour chaque projet de remise en état, les possibilités d'amélioration en matière d'économie d'énergie et de neutralité climatique.

Approbation unanime.

5.3) Budget extraordinaire – 4/822/221311/24012 – Réfection du hall sportif « Op Acker » suite aux infiltrations dues aux intempéries – Approbation du projet avec devis

Michel Wolter, bourgmestre : Il y a quelques mois, le toit de la salle de sport « Op Acker » a été endommagé par des infiltrations dues à de fortes pluies. Le sol de la salle de tennis de table est principalement concerné.

Paul Scharlé, architecte communal : Le problème est qu'en cas de précipitations, la gouttière un peu sous-dimensionnée est surchargée et l'eau s'écoule sous le zinc, où toute la surface du toit est alors mouillée. De plus, les écoulements ne passent pas à l'extérieur du bâtiment, mais en partie à travers le bâtiment et en bas à travers la façade, ce qui n'est pas idéal.

Afin de prévenir d'autres dommages, le toit de la salle de tennis de table et de la salle de karaté sera à nouveau étanchéifié et isolé. Pour l'isolation, nous utilisons du plastique, car le bitume libère des particules dans l'eau de pluie. En outre, nous repositionnons les écoulements afin qu'ils ne traversent plus le bâtiment. Une étude montrera s'il est possible d'installer des plantations sur le toit et des panneaux photovoltaïques. Une toiture végétalisée servirait de tampon en cas de précipitations et permettrait de limiter la chaleur. Les revêtements de sol et les chicanes des locaux du club de karaté et de l'association de tennis de table de Basacharage, qui ont été endommagés par de fortes précipitations, seront remis en état. Les sols ont déjà été enlevés et des déshumidificateurs de locaux ont été installés.

Nous estimons le devis à 700.000 € au total. La compagnie d'assurance nous a déjà garanti 140.000 € pour les dégâts occasionnés.

Miguel Alvares, technicien : Je voudrais encore ajouter que lors du remplacement du sol de la salle de tennis de table, nous étions en contact permanent avec le club de tennis de table. Nous avons convenu de ne plus poser de parquet, mais un sol pour exercer du sport. Cela a également été clarifié avec la compagnie d'assurance.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous investissons donc, après le règlement de l'indemnisation par la compagnie d'assurance, 450.000 € pour remédier au problème à l'origine des dégâts et améliorer la situation énergétique du bâtiment pour 110.000 €. Nous finançons également des études de faisabilité pour la végétalisation des toits et l'installation de panneaux photovoltaïques. Lorsque nous aurons le résultat de l'étude, nous présenterons éventuellement un projet supplémentaire au conseil communal.

Vincenzo Turcarelli, conseiller : Si j'ai bien compris, les dégâts dans le hall ne sont donc pas dus au fait que le toit a été endommagé, mais à des erreurs de construction.

Miguel Alvares, technicien : Les précipitations en fin d'été étaient si importantes que le toit n'a pas pu résister à ces quantités.

Paul Scharlé, architecte communal : Le toit n'a pas été dimensionné pour supporter de telles quantités.

Frank Pirrotte, échevin : Nous avons déjà effectué des travaux par le passé pour maîtriser la situation, mais ils n'étaient pas suffisants. Maintenant, nous devons investir davantage pour nous assurer que nous n'avons pas fait les travaux dans le hall pour rien.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je voudrais juste préciser qu'il n'est pas nécessaire de choisir entre le photovoltaïque et les toitures végétalisées, car on peut éventuellement installer les deux.

Yves Cruchten, échevin Il faudra alors se demander sur quelle partie du toit il est judicieux d'installer une centrale photovoltaïque, car une partie n'est éclairée par le soleil que le matin et l'autre que l'après-midi.

Arsène Ruckert, conseiller : N'aurait-on pas pu faire un toit à deux pans au lieu d'un toit plat ? De quelle surface parle-t-on ?

Paul Scharlé, architecte communal : La reconstruction complète de la toiture aurait dépassé le cadre financier. La surface totale est d'environ 1.500 mètres carrés.

Approbation unanime.

6. Patrimoine communal

6.1) Acte notarié – Acte d'échange concernant des terrains en vue de la régularisation d'une situation existante sis à Hautcharage, 9, rue de Schouweiler – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Dans le cadre de la régularisation d'une situation existante, la commune procède à un échange de terrain avec Monsieur Marco Vanoli. Monsieur Vanoli paie une compensation de 50.750 €.

Approbation unanime.

6.2) Acte notarié – Acte de vente concernant l'acquisition de terrains à Bascharage, au lieu-dit « Auf Itschelt » – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La commune acquiert auprès des époux Wagner-Thiry trois parcelles d'une superficie totale de 28,40 ares au prix de 18.460 €. Ces parcelles se trouvent directement à côté du petit parking de la piste cyclable au lieu-dit « Am Schack » et nous permettraient éventuellement de l'aménager différemment.

Approbation unanime.

6.3) Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Bascharage, rue de Hautcharage – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : La société REAL IMMOBILIÈRE S.à r.l. cède à la commune le trottoir devant le numéro 13B. Il s'agit au total de 0,09 ares.

Approbation unanime.

7. Réglementation communale

7.1) Subventions aux particuliers pour mesures prises, servant à réduire la consommation en énergie et favorisant l'emploi d'énergies renouvelables – Article 3/590/648120/99002 P

Michel Wolter, bourgmestre : Les subventions écologiques de l'État pour les installations photovoltaïques et les rénovations énergétiques ont été prolongées d'un an. Le règlement communal correspondant expire à la fin de l'année, de sorte que nous sommes penchés intensivement sur la manière dont nous allons gérer les subventions dans les années à venir. Le nombre de demandes de subventions pour des installations photovoltaïques était de 370 pour les années 2023 et 2024, ce qui représente un poste budgétaire de 740 000 € pour la commune avec le mode de subventionnement actuel. Pour l'obtention de la subvention de 2.000 €, nous proposons de prendre comme date de référence la date de l'autorisation de construire correspondante. Le collège des bourgmestre et échevins propose également d'octroyer une subvention de 1.000 € à partir de la date de référence du 1^{er} janvier 2025 pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Nous estimons actuellement qu'environ 200 demandes suivront dans les deux années à venir.

Frank Pirrotte, échevin : L'idée initiale derrière les subventions était d'inciter les gens à installer des panneaux photovoltaïques. Aujourd'hui, tout le monde peut utiliser sa propre électricité à l'aide d'une batterie, ce qui est déjà une incitation suffisante pour l'installation.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Cela devrait nous motiver en tant que commune si nos ménages deviennent autarciques. Cela contribue tout de même à ce que nous devenions autarciques en tant que commune.

Frank Pirrotte, échevin : Il faut voir la situation dans son ensemble. La grande majorité des ménages qui ont envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques en ont déjà un. Dans un grand nombre de cas, l'installation n'en vaut pas la peine ou les gens n'en ont pas les moyens. Nous ne pensons pas que les 1.000 € soient une incitation pour quelqu'un d'autre.

Michel Wolter, bourgmestre : Au départ, nous pensions que le poste budgétaire serait d'environ 120.000 €. Or, la subvention pour les deux dernières années nous coûte au total 740.000 €. Ce n'est plus supportable à long terme.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Pour moi, il serait plus important d'investir les fonds du « Klimapakt » dans le subventionnement des installations photovoltaïques que dans les compteurs d'eau intelligents.

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais préciser que nous nous engageons déjà à verser encore environ 750.000 € de subventions au cours des deux prochaines années, car les subventions n'ont pas encore été versées pour la majeure partie des installations mises en place au cours de l'année et demie écoulée. Nous ne voulons pas léser les gens parce que la production ne suit pas la demande. C'est pourquoi nous proposons l'amendement relatif à la date de référence.

Approbaton par 14 voix pour (CSV, LSAP, DP, INDEPENDANT, ADR) et une abstention (déi gréng).

8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

8.1) Règlement temporaire de la circulation, entre les adresses 2 et 8 op Zaemer à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 06 décembre 2024 délibération n° 2

Approbaton unanime.

8.2) Règlement temporaire de la circulation, à côté de l'adresse 15 rue Nicolas Margue à Fingig, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 27 novembre 2024 délibération n° 4

Approbaton unanime.

8.3) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 32A rue de la Chapelle à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 6 décembre 2024 délibération n° 1

Approbaton unanime.

9. Commissions consultatives

9.1) Remplacement d'un membre dans la Commission des affaires culturelles

Michel Wolter, bourgmestre : A la demande du LSAP, Madame Julia Fusulier est remplacée par Monsieur Loïc Birmann.

Approbaton unanime.

9.2) Désignation des membres de la commission des règlements

Michel Wolter, bourgmestre : La nouvelle commission est composée des membres du conseil communal Louis Philippe, Arsène Ruckert, Jérôme Hautus, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Joseph Hames et Vincenzo Turcarelli. Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal, assume le rôle de secrétaire.

Approbation unanime.

10. Administration générale

10.1) SERVIOR – Présentation des projets „Maison des aînées Op Acker Bascharage » et « Maison des aînés Um Lauterbann Niederkorn »

Les responsables du SERVIOR présentent les deux maisons de retraite au conseil communal.

Prise de connaissance par le conseil communal.

11. Questions et réponses

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais dire à Monsieur Hautus que sa question posée lors de la dernière réunion, concernant l'arrêt de bus à Fingig, a déjà eu des conséquences. Les travaux ont commencé.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Je pensais que la location du Käerjenger Treff était exclusivement réservée aux associations locales. Les entreprises locales peuvent-elles également louer la salle ?

Gilbert Haag, receveur communal : La location aux entreprises est également possible, il y a même un tarif séparé prévu par règlement-taxe.

Fin de la séance : 16h35